



SYNDICAT MIXTE  
POUR LA SAUVEGARDE  
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS

COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2025

*Compte rendu synthétique*

Le Comité Syndical dûment convoqué par Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni salle « A Noste » à Soustons, le vendredi 4 avril 2025 à 14 h 30.

Étaient présents :

**Membres du Conseil départemental (2 voix chacun)**

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du canton de Marensin Sud  
Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes du canton Côte d'Argent  
Monsieur Jean-Luc DELPUECH, Conseiller départemental du canton Pays Tyrossais  
Madame Hélène LARREZET, Conseillère départementale du Canton Grands Lacs

**Représentants des Collectivités membres**

Madame Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Madame Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs  
Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS, Communauté de Communes de Mimizan  
Madame Eliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan  
Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan  
Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Commune de Mollets-et-Maâ  
Monsieur Patrick LABORDE, Commune de Mollets-et-Maâ (suppléant)  
Monsieur Jean-Michel DULER, Commune d'Azur  
Monsieur Sébastien FAISSOLLE, Commune de Soustons  
Monsieur André de POUYMAYRAC de MASREDON, Commune de Seignosse  
Monsieur Nicolas DOMET, Commune de Tarnos  
Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres  
Monsieur Joris DUCOURNEAU, Commune de Biscarrosse

**Absents excusés :** Madame Coralie SEYS, Monsieur Christophe LABRUYERE, Monsieur Jean-Pierre RIMONTEIL, Monsieur Éric BRETHES, Monsieur Jean MORA,

**Absents :** Monsieur Philippe MORICHERE, Monsieur Christian BOIREAU

**Ayant donné pouvoir :**

Madame Sylvie BERGEROO a donné son pouvoir à Madame Muriel LAGORCE  
Madame Patricia BEAUMONT a donné son pouvoir à Monsieur Daniel PUJOS  
Monsieur Xavier FORTINON a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Luc DELPUECH  
Monsieur Damien DELAVOIE a donné son pouvoir à Madame Sandra TOLLIS



**Assistaient à la réunion pour les services de Géolandes :**

Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Monsieur Jérôme LASALA, Secrétaire Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

Madame Paula GUILLET, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Nicolas MENGIN, Responsable-Adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Monsieur Cyrille LE GALL, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

\* \* \*

**Ordre du Jour**

**1. Rapport d'activités 2024**

**2. Clôture des comptes**

**a) Compte de Gestion 2024** (délibération)

**b) Compte Administratif 2024** (délibération)

**c) Affectation des résultats** (délibération)

**3. Budget Primitif 2025** (délibération)

**4. Demande(s) de subvention(s)** (délibération)

**5. Actualité des dossiers :**

- Aménagements des abords : avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet (délibération)
- Exemple de valorisation des sables de dragage des bassins dessableurs entretenus par le Syndicat Mixte Géolandes
- Informations sur les autres dossiers en cours

**6. Questions diverses**



*Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance qui se déroule salle A Noste à Soustons, ce vendredi 4 avril 2025 à 14 h 42.*

*Elle procède à l'appel. Le quorum est atteint.*

Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes du canton Côte d'Argent, est désignée Secrétaire de séance.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'assure que les membres présents ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025. Elle s'enquiert d'éventuelles observations.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- arrête le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025.

## **1. Rapport d'activités 2024**

*Le quorum est toujours atteint.*

*Andoni ZUAZO présente ce dossier.*

Il rappelle que ce point est classiquement programmé lors de la séance relative à l'adoption du Compte Administratif.

### **a) Études**

#### **• Suivi de la qualité des plans d'eau**

Andoni ZUAZO rappelle que, dans le cadre d'une politique nationale, l'Agence de l'Eau surveille la qualité des plans d'eau supérieurs à 50 hectares. Depuis 2009, le Syndicat a mis en place un réseau de surveillance complémentaire sur les plans d'eau de moins de 50 hectares faisant partie de son périmètre d'intervention. Un nouveau cycle entre en application sur la période 2024-2027. Ce programme a été validé pour un montant prévisionnel de 70 000 €, dont 25 000 € de frais de régie, les prélèvements liés à ces campagnes de suivi étant réalisés par des personnels en régie. La première année de suivi a eu lieu en 2024 sur quatre plans d'eau : l'étang de Hardy à Soustons, l'étang Noir à Seignosse et Tosse, l'étang du Turc à Ondres et l'étang de Garros à Ondres et Tarnos.

#### **• Étude de positionnement du Syndicat Mixte Géolandes au regard de la compétence GEMAPI**

Andoni ZUAZO rappelle que Géolandes met en œuvre des missions qui relèvent de la Gestion des milieux aquatiques (GEMA), au sens du Code de l'environnement, la loi attribuant directement cette compétence GEMAPI aux Communautés de Communes. Pour cela, Géolandes se doit d'avoir en son sein les représentants des collectivités idoines. Ce n'est actuellement pas le cas dans son périmètre sud où les membres du Syndicat Mixte sont des communes. Un processus de régularisation a été engagé pour, à terme, intégrer les Communautés de Communes MACS et Seignanx, chacune ayant donné son aval de principe. L'année 2024 a permis de poursuivre l'avancement de cette réflexion avec les collectivités concernées. Reste à enclencher la mécanique des délibérations. Les transferts opérés historiquement engendrent une superposition de compétences entre Géolandes et des syndicats de rivières. Celles-ci doivent être clarifiées et repositionnées dans les rédactions statutaires de chacune des structures. Ce travail se poursuit encore actuellement, l'objectif du Syndicat étant d'aboutir à une révision de la carte de ses membres (révision statutaire) fin 2025 ou début 2026.



- **Étude de suivi hydrométrique du Petit étang de Biscarrosse**

Ce sujet, déjà abordé depuis quelques années, entre en phase opérationnelle. La problématique pressentie est ici un comblement du Petit étang de Biscarrosse. Situé dans un système complexe d'étangs en chaîne, un canal de dérivation évite le plan d'eau. L'ambition est ici de faire de l'acquisition de données sur ces flux d'eau dans un périmètre très resserré autour du Petit étang. L'étude est engagée, le Syndicat y reviendra dans les points d'actualité de 2025. Le marché a été notifié en 2024, deux années d'acquisition de données sont prévues pour un montant de 23 940 €, plus une année optionnelle pour un montant de 8 000 € si un prolongement s'avère nécessaire. Cette étude est financée à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- **Aménagement des abords des plans d'eau**

Trois secteurs sont concernés par ces études.

Premièrement, le lac de Cazaux-Sanguinet, sur la fenêtre lacustre de la Commune de Biscarrosse. Lancée en 2023, cette étude s'est poursuivie en 2024, notamment via un temps fort : un atelier de travail proposé aux acteurs économiques. Il s'agit désormais de capitaliser sur ce travail, riche d'enseignements et pour lequel la participation a été très intéressante. La finalisation de l'étude est prévue sur le premier semestre 2025.

Deuxièmement, le secteur d'Azur, sur les abords de l'étang de Soustons. Suite à une étude préalable entre 2021 et 2023, les échanges ont été relancés en 2024 pour envisager le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Il s'avère cependant que des propriétés privées contraignent la mise en œuvre d'un projet futur, la nécessité de mener une étude foncière est donc apparue. La Commune s'est engagée dans cette étape préalable avec l'appui du GIP Littoral. En fonction du niveau d'avancement de cette mission, il s'agira pour Géolandes, si la Commune le souhaite, d'enclencher ensuite une phase plus opérationnelle sur ce secteur.

Troisièmement, la retenue des Forges à Ychoux. Là encore, une étude préalable avait été menée qui s'est traduite par des propositions d'orientations et d'aménagements. Les échanges se sont poursuivis en 2024 avec les deux autres maîtres d'ouvrage concernés (Communauté de Communes des Grands Lacs et Commune d'Ychoux) pour aboutir en fin d'année à une convention de co-maîtrise d'ouvrage, adoptée en Comité syndical. La suite se situe dans le lancement d'une maîtrise d'œuvre comme cela est prévu dans le programme d'actions 2025.

**b) Travaux**

- **Opérations de lutte raisonnée contre le comblement**

S'agissant de l'entretien des bassins dessableurs, 2024 a vu l'achèvement d'une étape importante avec le renouvellement d'autorisations d'entretien pour six bassins, arrivées à échéance en 2022 à la suite d'un long processus engagé avec la DDTM. Les arrêtés préfectoraux renouvelant les autorisations ont finalement été publiés à l'été 2024. Géolandes peut donc se projeter à nouveau pour 10 ans sur l'entretien du bassin dessableur du Nasseys (lac de Parentis-Biscarrosse), celui du Canteloup (étang d'Aureilhan), sur les bassins dessableurs du Bourg, du Hardy et du Moulin (étang de Soustons) et sur le bassin dessableur du Cornecul (étang du Turc).

Ces arrêtés intègrent de nouvelles prescriptions dans les pratiques et le quotidien du suivi de ces bassins :

- une information systématique des services de la DDTM, 15 jours avant le lancement des travaux ;
- la reconnaissance d'un protocole technique d'entretien, avec une chronologie de traitement des bassins de l'amont vers l'aval, afin notamment de maintenir la continuité écologique. Andoni ZUAZO indique que ces protocoles étaient déjà utilisés par les entreprises et sont désormais gravés dans le marbre ;
- durant la phase de travaux : surveillance permanente de la concentration en oxygène dissous du cours d'eau, à l'aval du bassin, avec la définition de seuils d'alerte et d'arrêt en cas de dépassement. Cette nouvelle obligation est respectée et suivie mais ne représente pas, dans les faits, une contrainte



opérationnelle pour les entreprises ou pour le Syndicat (l'incidence potentielle de l'entrée en vigueur de cette mesure avait été évaluée en amont par des phases de test) ;

- la possibilité de cibler sur site les sédiments extraits pour en faciliter la valorisation. Un ajout voulu par le Syndicat, afin de pouvoir notamment séparer la phase organique de la phase minérale. Cela pourrait permettre de valoriser plus facilement les sables de certains bassins, présentant un peu plus de matières organiques. Cela représente une possibilité, une projection pour l'avenir.

- **Opérations de lutte contre la prolifération des plantes aquatiques envahissantes**

Andoni ZUAZO revient sur le dispositif d'aide technique et financière, en place depuis 2008, qui vise à accompagner les collectivités locales dans les opérations de surveillance et d'entretien. Il est piloté sur chaque plan d'eau par un référent unique, désigné localement. Le bilan 2024, légèrement inférieur à la moyenne, s'établit à 431 m<sup>3</sup> de plantes extraites, pour un total de 324 journées de travail, et un versement de Géolandes aux collectivités membres de 37 182,60 €.

Concernant les travaux plus lourds, réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat, des observations ont été réalisées par échosondages en 2024, comme depuis plusieurs années. Elles ont été menées au printemps sur différents sites afin d'évaluer la nécessité de procéder à des opérations de faucaillage-moissonnage. Des travaux ont été déclenchés sur le site de Latécoère (lac de Parentis-Biscarrosse) pour un volume extrait de 90 m<sup>3</sup> de plantes. Ce volume étant très faible par rapport à l'historique de ce site, une attention particulière sera donc portée au résultat des observations 2025 afin d'évaluer le besoin réel d'intervenir à nouveau.

- **Aménagements des abords des plans d'eau**

Andoni ZUAZO indique que trois projets sont en cours.

Sur le lac de Parentis-Biscarrosse, le Syndicat Mixte est confronté à des difficultés liées à la mise en œuvre de pontons de pêche. La nature des sédiments présents sur le site, notamment, aurait nécessité des études géotechniques plus précises, dont le Syndicat n'a pas disposé. Ce sujet est en cours de résolution, l'objectif étant de pouvoir relancer la finalisation de cette opération en 2026.

À Vielle-Saint-Girons, l'opération d'aménagement des abords de l'étang de Léon a été engagée en septembre 2024. Les marchés de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Géolandes, avaient été préalablement attribués (368 553,78 €). Le Syndicat travaille également en partenariat avec la Communauté de Communes et la Commune qui réalisent elles-mêmes une partie des travaux. L'objectif est une réception avant la saison estivale 2025.

Sur l'étang Blanc (Seignosse), 2024 a permis d'obtenir l'autorisation exceptionnelle du Ministre de l'Écologie au titre des sites classés, puis de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et Géolandes. Les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de préparation, l'objectif étant la réalisation des travaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**c) Insertion**

Le Syndicat tente d'identifier systématiquement les possibilités de recourir à des heures d'insertion dans les commandes qu'il passe aux entreprises. Elles se montent à 150 heures en 2024 : 114 sur le dispositif plantes aquatiques, avec la structure d'insertion CIGL (Chemins de l'Insertion des Grands Lacs) et 36 sur les travaux d'aménagement des abords à Vielle-Saint-Girons.

**2. Clôture des comptes**

*Le quorum est toujours atteint.*

*Jérôme LASALA présente ce dossier.*



Il indique en préambule qu'à compter de l'année prochaine, Géolandes passera au Compte Financier Unique, soit un seul document qui rassemblera les résultats de l'exercice, avec la comptabilité de la Paie, et la comptabilité de l'ordonnateur.

**a) Compte de Gestion 2024** (délibération)

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, indique que le Compte de Gestion a été établi par Madame la Payeuse départementale. Les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de 2024, elle laisse la parole à Jérôme LASALA pour détailler ce dernier.

Jérôme LASALA confirme que le document est en adéquation avec le Compte Administratif.

Les dépenses de fonctionnement (316 176,01 €), auxquelles s'ajoute le report du déficit de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023, se portent à 322 870,33 €. Les recettes de fonctionnement, elles, s'élèvent à 326 656,06 €. Le résultat sur l'exercice (10 480,05 €), en tenant compte du résultat négatif cumulé au 31 décembre 2023 (6 694,32 €), aboutit à un résultat positif de 3 785,73 €. C'est bien ce montant qu'il appartiendra à l'Assemblée d'affecter et de retrouver au niveau du Budget Primitif 2025.

Sur l'investissement, le volume de dépenses cumulées d'investissement s'élève à 128 022,60 €. Les recettes d'investissement (418 220,47 €) passent quant à elles à 572 090,56 €, en tenant compte de l'excédent positif constaté au 31 décembre 2023, générant ainsi un résultat positif d'investissement sur l'exercice 2024 de 444 067,96 €. Là encore, c'est ce montant qu'il appartiendra à l'Assemblée d'affecter, pour le retrouver sur le Budget Primitif 2025.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 tel que présenté par Madame la Payeuse départementale, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif 2024.

**b) Compte Administratif 2024** (délibération)

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, signale qu'il est ici nécessaire de désigner un Président de séance, autre que la Secrétaire de séance.

Le quorum est toujours atteint.

Monsieur Jean-Luc DELPUECH est désigné Président de séance.

Jérôme LASALA invite les participants à se reporter à l'annexe 1 (Compte Administratif 2024 et Budget Primitif 2025), transmise avec les rapports de séance. Le document liste, par section, l'ensemble des chapitres, des intitulés de dépenses et de recettes. Les deux premières colonnes correspondent à ce qu'était le Budget Primitif 2024 puis aux modifications faites au niveau du Budget Supplémentaire. La troisième colonne combine les deux et la quatrième représente les montants du Compte Administratif 2024.

Les dépenses de fonctionnement correspondent au volume vu au Compte de Gestion : 322 870,33 €, quand le prévisionnel était de 347 693,44 € ; soit un pourcentage de réalisation de 93 %, très intéressant. Jérôme LASALA précise que l'on retrouve, dans ces dépenses, les actions de Géolandes en termes d'entretien des bassins, d'un montant de 193 597,80 € en 2024, par rapport à un prévisionnel qui était à 176 000 €, donc en dépassement. Mais c'est l'échelle du chapitre qu'il convient de regarder, qui n'est pas en dépassement. 59 581,08 € ont été également dépensés pour le fauchage et l'arrachage et 18 578,81 € pour les frais d'études, pour des prévisionnels respectifs de 75 608,12 € et 40 400 €. On retrouve également l'étude évoquée plus tôt relative au petit étang de Biscarrosse. Jérôme LASALA souligne les 40 000 € de frais, au titre du conventionnement de mise à disposition de moyens par le Département à Géolandes. La page suivante détaille les dépenses classiques de la section de fonctionnement d'une collectivité, avec les dépenses d'amortissements, et donc la reprise du résultat cumulé constaté au 31 décembre 2023 de 6 694,32 €.



Les recettes de fonctionnement reprennent la même présentation, avec ce qu'était le budget, les modifications apportées, le total et la colonne Compte Administratif. Le volume de ces recettes est donc de 326 656,06 €. Jérôme LASALA signale alors une erreur sur le volume de recettes après Budget Supplémentaire : il est de 347 693,44 € et non 348 554,44 € pour un budget bien équilibré en dépenses et recettes, puisque ce montant de 347 693,44 € doit également figurer juste en dessous (74). C'est le troisième montant, 119 073,98 €, qui se corrige par 118 212,88 €. Les recettes sont donc en concordance avec ces prévisions, que ce soit en termes de subventions perçues, en termes de participation appelée, notamment au niveau du Département et au niveau des collectivités. Elles n'appellent donc pas de remarques particulières.

Les dépenses et recettes d'investissement conservent la même présentation. Jérôme LASALA indique que la colonne Compte Administratif 2024 affiche un volume de dépenses 2024 de 128 022,60 €, à l'identique du Compte de Gestion. Le faible taux de réalisation (inférieur à 10 %) va augmenter avec l'avancement des différentes opérations en cours. Le volume de recettes se porte à 572 090,56 €, avec, bien entendu, l'excédent reporté, le FCTVA qui a pu être encaissé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022 et la recette d'investissement générée par l'amortissement. Là encore, pas de particularités à indiquer puisque les résultats du Compte de Gestion se retrouvent.

Jérôme LASALA souligne toutefois une nouveauté dans le Compte Administratif qui sera transmis au contrôle de légalité : il comportera pour la première fois l'annexe réglementaire dite « budget vert », à laquelle est soumis Géolandes, comme toute collectivité supérieure à 3 500 habitants. Via la loi de finances 2024 et par un décret d'application de juillet 2024, il est en effet demandé de passer au crible les dépenses d'investissement au cours de l'exercice pour les classer en dépenses favorables, défavorables ou neutres au regard de critères environnementaux, en l'occurrence au regard de l'atténuation du changement climatique. Le Syndicat Mixte a ainsi identifié 15 294 € de dépenses à analyser. S'agissant de dépenses de frais de publicité et de dépenses de maîtrise d'œuvre, étant donné la nature des travaux à mener sur le lac de Parentis-Biscarrosse et que ces dépenses concernent, la finalité et les missions du Syndicat, elles ont été affectées assez facilement en dépenses favorables.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, quitte la salle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le Compte Administratif au titre de l'exercice 2024, dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion de M<sup>me</sup> la Payeuse départementale et se présentent comme suit :

Libellés	PREVU (BP + BS)	REALISE
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	347 693,44	322 870,33
<i>Dont Déficit cumulé au 31/12/2023 reporté</i>		6 694,32
Recettes	347 693,44	326 656,06
<i>Résultat cumulé</i>		3 785,73
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	1 333 995,55	128 022,60
Recettes	1 333 995,55	572 090,55
<i>Dont Excédent cumulé au 31/12/2023 reporté</i>		153 870,09



Résultat cumulé	0,00	444 067,96

### c) Affectation des résultats (délibération)

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, réintègre la séance.

En totale continuité avec ce qui a été vu jusque-là, en termes de Compte de Gestion et de Compte Administratif, Jérôme LASALA propose aux participants d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement, un résultat positif de 3 785,73 €, en recette de fonctionnement du budget de 2025. De même, et de manière très classique, il est proposé que le résultat positif cumulé d'investissement au 31 décembre 2024, de 444 067,96 €, vienne abonder la section d'investissement au niveau des recettes sur 2025.

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 de 3 785,73 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- d'approuver l'affectation du résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 de 444 067,96 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

### 3. Budget primitif 2025 (délibération)

Le quorum est toujours atteint.

Jérôme LASALA et Andoni ZUAZO présentent ce dossier.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, indique que cette présentation est normalement sans surprise, puisque déjà abordé au moment des Orientations Budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent pour 2025 à 280 361 €, sont bien entendu centrées sur les charges à caractère général et les dépenses classiques relevant des missions du Syndicat (74 500 € pour l'entretien des bassins dessableurs, 109 200 € pour le fauchage et l'arrachage, 42 900 € pour les études en cours). Se retrouvent également les 40 000 € qui seront versés au Département, dans le cadre de la mise à disposition de moyens auprès de Géolandes. Sur la page suivante, Jérôme LASALA relève les 3 000 € au niveau des charges financières. Il rappelle que ceux-ci sont prévus pour potentiellement faire face à des intérêts financiers, liés à l'éventuelle mise en place d'une ligne de trésorerie.

Les recettes, se portant à 280 361 €, respectent le nécessaire équilibre budgétaire. Des recettes classiques en termes de subventions à percevoir, de participation attendue au niveau des membres et de reprise de l'excédent reporté évoqué (3 785,73 €). Les documents de détail transmis avec les rapports permettent à chacun des membres de pouvoir disposer de l'ensemble des montants de participations prévisionnelles qui seront appelées auprès de chacun d'eux.

Au niveau des dépenses d'investissement, la dernière colonne cumule les restes à réaliser 2024 et les nouvelles inscriptions de 2025. Cette addition constitue le Budget Primitif 2025. Cette section, qui s'équilibre à hauteur de 841 850,53 €, reprend l'ensemble des opérations qui font les investissements du Syndicat sur 2025. Certaines se poursuivront sur les années ultérieures, d'autres sont déjà engagées, notamment sur Vielle-Saint-Girons, comme cela a été précédemment dit. Le document des AP/CP reprend l'ensemble de ces montants. Les dépenses les plus importantes se trouvent concentrées sur Vielle-Saint-Girons (341 500 €) et Seignosse (235 000 €). Jérôme LASALA souligne également le versement de subventions (193 580,53 €),



acté lors du précédent Comité Syndical et qui permettra de solder les subventions avancées par le Département, afin de ne plus retrouver ce type de dépenses au-delà de 2025.

Les recettes reprennent l'excédent reporté de 444 067,93 €, qui vient peser lourd dans l'équilibre de la section. Les subventions à percevoir correspondant aux différents projets menés figurent également. La section intègre enfin les participations, celles des membres et celles du Département, détaillées elles aussi dans les documents transmis. L'ensemble permet d'aboutir à un équilibre de la section d'investissement de 841 850,53 €.

Andoni ZUAZO revient sur quelques dossiers donnant lieu aux inscriptions budgétaires telles que détaillé.

En dépenses de fonctionnement, il ne note aucune particularité à relever concernant les bassins dessableurs en 2025. Il indique en revanche que l'inscription de 30 000 €, au titre de l'arrachage de plantes envahissantes sur l'étang d'Aureilhan, est liée à l'entretien du bassin dessableur du Courant de Sainte-Eulalie, dont la fréquence d'entretien est très faible. Il est aujourd'hui largement colonisé par les plantes exotiques envahissantes. Or, ces dernières années, la stratégie du Syndicat consiste à déclencher une opération de gestion de ces plantes uniquement en préalable à l'opération d'entretien des sédiments. Si un tel besoin est confirmé, il y aura donc une opération d'arrachage que cette dépense est destinée à gérer. Andoni ZUAZO rappelle enfin que l'étude de suivi hydrométrique du petit étang de Biscarrosse est entrée en phase opérationnelle, elle se traduit donc par une dépense de 17 500 € en 2025.

Andoni ZUAZO explique ensuite le contenu des opérations d'aménagement inscrites :

- les travaux de l'étang de Léon (Vielle-Saint-Girons) ont démarré en septembre. Ils sont bien avancés et la perspective d'une réception avant l'été est plutôt confirmée. Cette somme de 341 500 € vise à répondre aux dépenses auxquelles le Syndicat aura à faire face, sur le premier semestre de 2025.
- l'opération sur l'étang Blanc (Seignosse) est planifiée entre les mois de septembre 2025 et janvier 2026. Sur 2025, 70 % du besoin en dépenses est budgétisé. L'objectif n'était pas d'inscrire 100 % des crédits nécessaires sur l'exercice 2025, un complément sera donc inscrit (solde) en 2026.

Les frais d'études sur les secteurs de Biscarrosse, de Parentis-en-Born, de Sanguinet et d'Ychoux, enfin, correspondent à des frais d'études, notamment de maîtrises d'œuvre à Sanguinet et à Ychoux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de voter le Budget Primitif 2025 qui s'établit comme suit :

#### 1. Section de Fonctionnement

Dépenses :	280 361,00 €
Recettes :	280 361,00 €

#### 2. Section d'Investissement

Dépenses :	841 850,53 €
Recettes :	841 850,53 €

- d'inscrire, dans le cadre de l'AP 2017 n° 2 « Aménagements des abords 2017 à Sainte-Eulalie-en-Born, Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 345 000 € ;
- d'inscrire, dans le cadre de l'AP 2019 n° 4 « Etang Blanc à Seignosse », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 235 000 € ;
- d'inscrire, dans le cadre l'AP 2023 n° 6 « Aménagements des abords 2023 à Sanguinet », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant total de 5 000 € ;
- d'inscrire, dans le cadre de l'AP 2023 n°7 « Aménagements des abords 2023 à Biscarrosse », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant total de 13 070 € ;



- d'inscrire, dans le cadre de l'AP 2024 n°8 « Aménagements des abords 2024 à Ychoux », au Budget Primitif 2025, le Crédit de Paiement 2025 correspondant d'un montant de 5 000 € ; étant précisé que le Budget est présenté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 et voté par Chapitre (Nature / Fonctions) et opérations.

#### **4. Demande(s) de subventions(s) (délibération)**

Le quorum est toujours atteint.

*Andoni ZUAZO présente ce dossier.*

##### **• Conventionnement avec la Banque des Territoires**

Andoni ZUAZO explique que ce premier point vise à approuver une convention type, transmise dans les dossiers de séance. La Banque des Territoires, sur le plan national, a décidé de consacrer des crédits aux projets d'aménagement durable. Elle a identifié une faiblesse sur les territoires, notamment sur les études de maîtrise d'œuvre, et un acteur en Région Nouvelle-Aquitaine sur lequel elle souhaite s'appuyer : le GIP Littoral. Il existe donc désormais un dispositif qui permettra demain au Syndicat Mixte Géolandes de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire dans le cadre de ses projets d'aménagement des abords de plans d'eau. Sachant que le GIP Littoral sera mandaté pour gérer les crédits correspondants. A ce stade, trois projets pourraient potentiellement en bénéficier, à savoir ceux de l'étang Blanc (Seignosse), du lac de Cazaux-Sanguinet (Sanguinet) et de la retenue des Forges (Ychoux). Andoni ZUAZO précise que le dernier fait encore l'objet de débats, le GIP et d'autres partenaires financiers estimant que ce site serait trop rétro littoral. Quoi qu'il en soit, il s'agira pour Géolandes de solliciter cette aide.

Françoise DOUSTE fait remarquer que cette retenue d'eau fait partie du territoire des Grands Lacs. Elle ne comprend pas la position de la Région, à qui elle a écrit. Malgré un dossier bien avancé, elle reste à ce jour sans réponse sur leur position officielle.

Andoni ZUAZO confirme une réticence depuis le début du dossier, ce malgré les arguments pragmatiques avancés : un dossier qui sera sur le plan financier très modeste et une difficulté à mobiliser d'autres crédits que ceux embarqués sur les projets d'aménagement durable pour le littoral.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter des financements auprès du GIP Littoral pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre que le Syndicat Mixte mène pour les travaux d'aménagement des abords des étangs de son périmètre d'intervention ;
- d'approuver le modèle de convention-type à conclure avec le GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine dans ce cadre ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec le GIP Littoral pour les études de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un point d'accueil nature sur l'étang Blanc à Seignosse ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec le GIP Littoral pour les études de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec le GIP Littoral pour les études de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords de la Retenue des Forges à Ychoux ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention à intervenir avec le GIP Littoral, sur la base de la convention-type susvisée, pour des études de Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement des abords.



#### • Avenant à la convention avec l'Association Culturelle Biscarrossaise

Andoni ZUAZO indique que ce deuxième point vise les travaux de fauchage-moissonnage conduits régulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse à Latécoère. L'Association Culturelle Biscarrossaise, en effet, propose une activité de balade en barque et avait sollicité le Syndicat Mixte pour bénéficier de travaux réalisés sur le même secteur. Une convention a été conclue, consistant à solliciter le versement d'une participation forfaitaire de l'association (1 000 €), dès lors que le Syndicat Mixte déclenche des travaux sur ce périmètre, sans que cela ne soit imposé. L'objectif ce jour est de reconduire cette convention pour l'année 2025, dans la perspective éventuelle de travaux de fauchage, et de prévoir une reconduction tacite pour les années 2026 et 2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention n° GEO-24-C-3 modifiant la durée de la convention et ses modalités de reconduction : reconduction jusqu'au 31/12/2025 et reconduction possible pour 2026 et 2027 de manière tacite sauf avis contraire des parties.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant et tout document afférent.

#### 5. Actualité des dossiers

Andoni ZUAZO, Patrick LABORDE et Cyrille LE GALL présentent ces dossiers.

##### a) Aménagement des abords : avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération du lac de Cazaux-Sanguinet (délibération)

Ce plan-plage, dont les premiers travaux remontent à de nombreuses années, a déjà fait l'objet de deux tranches de travaux. L'objectif est d'en engager une troisième. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue et présentée en 2023 au Comité Syndical. Il convient désormais d'en actualiser les coûts prévisionnels de travaux, hors études de maîtrise d'œuvre, qui y sont inscrits. La version initiale du projet prévoyait un coût estimatif global de 508 300 €. Le projet d'avenant vise à porter ce montant à hauteur de 625 000 € sachant que la part revenant à Géolandes est de 330 000 € (initialement 245 000 €). Un deuxième point d'actualisation concerne le calendrier prévisionnel qui fléchait potentiellement l'intervention entre 2024 et 2025, pour reporter la phase opérationnelle des travaux à 2027-2028. Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est inscrit au Budget Primitif 2025.

Françoise DOUSTE ajoute que, s'agissant d'une convention tripartite, la Communauté de Communes des Grands Lacs a délibéré et approuvé ces évolutions.

Carmen THIEROT confirme à son tour que la Commune de Sanguinet a fait de même.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention n° GEO-2023-01 modifiant :
  - ✓ le coût prévisionnel du programme de travaux (hors étude de maîtrise d'œuvre) en le ramenant au montant total de 625 000 € HT, dont 330 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte ;
  - ✓ le calendrier prévisionnel de la phase opérationnelle pour le porter à horizon 2027/2028 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant et tout autre document afférent.



**b) Exemple de valorisation des sables de dragage des bassins dessableurs entretenus par le Syndicat Mixte Géolandès : Commune de Moliets-et-Maâ**

Patrick LABORDE présente cet exemple d'aménagement durable de la station et de réutilisation, notamment, de sable de dragage d'un bassin dessableur de l'étang d'Aureilhan. La Banque des Territoires est intervenue pour à peu près un tiers dans le financement de la maîtrise d'œuvre (90 000 € sur 280 000 €), pour un investissement total d'environ 3 360 000 €. Le projet ambitionnait des objectifs de désartificialisation et de renaturation pour améliorer la gestion des eaux pluviales et résoudre des problèmes d'inondations par forte pluie. Le tout en privilégiant des techniques et interventions bas carbone. Les travaux ont débuté en février 2024 et permettront une réduction de la surface imperméabilisée (de 60 % à 40 %) et une augmentation de la surface des sols fertiles (de 30 % à un peu plus de la moitié), sur l'emprise du projet.

Diffusant des photos d'une piste cyclable qui vient d'être terminée, Patrick LABORDE explique qu'un nouveau procédé de béton bas carbone (proposé par UNELO) a été utilisé pour son aménagement. Les trois ingrédients sont du gravier de carrières locales, du sable (à 75 % issus d'un bassin dessableur d'Aureilhan géré par Géolandès) et des argiles issues des déchets d'une entreprise de tuilerie de Saint-Geours-d'Auribat (proposées par MATTERUP). La surface, de 450 m<sup>2</sup>, reste modeste mais répond aux objectifs fixés. La facture, hors structure, s'élève à 43,70 €/m<sup>2</sup>, contre 47,80 € pour de l'enrobé clair conventionnel et 79,50 € pour du béton. Un produit, donc, innovant, local, bas carbone et peu coûteux, moins cher ici en l'occurrence.

André de POUYMAYRAC de MASREDON ajoute que ce béton UNELO laisse passer l'eau.

Andoni ZUAZO remercie Patrick LABORDE pour cette présentation dont l'objectif était de partager un retour d'expérience, puisque ces opérations se multiplient aujourd'hui sur le territoire. Elle donne à voir un exemple récent et permet d'échanger. Géolandès a également conduit une opération de réhabilitation d'une piste d'accès à un bassin dessableur avec une solution différente, ayant également permis la valorisation de sables issus d'un bassin dessableur. Il existe désormais tout un panel de solutions techniques de voirie, dont certains chantiers sont visibles sur le territoire, et des entreprises locales très investies. Ce type de démarche prend forme et répond à des enjeux majeurs pour le territoire, pour la préservation des étangs, pour Géolandès qui extrait environ 20, 30, parfois 40 000 m<sup>3</sup> de sédiments par an, dans le cadre de l'entretien des bassins dessableurs.

La société UNELO s'est investie de longue date dans les travaux d'entretien des bassins dessableurs pour avoir accès à cette ressource et d'autres entreprises développent des matériaux naturels produits localement. La société Matterup produit un liant bas carbone, à base d'argile, suivant de nouveaux process industriels affichant un niveau de performance énergétique. L'équipe de Géolandès commence, quant à elle, à accumuler les compétences techniques et les retours d'expérience, et peut les partager et accompagner les réflexions. Géolandès dispose par ailleurs d'un stock conséquent de sable (environ 300 000 m<sup>3</sup>). Trouver des exutoires représente donc un enjeu.

Cyrille LE GALL ajoute que cet accompagnement peut porter sur du parking, la notion de perméabilité et de lutte contre l'évacuation des eaux pluviales constituant un problème dans les aménagements urbains. L'offre de produits, en effet, s'élargit, s'adapte aux besoins. En zones naturelles, urbaines, périurbaines, des solutions existent, grâce notamment aux sédiments extraits par Géolandès. À nouveau, il invite les membres à solliciter les équipes du Syndicat Mixte.

Rebondissant sur une remarque de Jean-Richard SAINT-JOURS, Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, confirme qu'en tant que maître d'ouvrage, Géolandès va formuler ce type de demandes dans ses cahiers d'appels d'offres. Le Syndicat va devenir plus exigeant sur les conditions environnementales et sur ce genre de procédés. Cela se rapproche de ce que le Département met en place par rapport à ses maîtrises d'ouvrages sur le volet social. Il faut désormais aussi intégrer le volet environnemental et aller plus loin. Si tout le monde avance dans le même sens, ces projets pourront se généraliser, en tout cas se multiplier sur le territoire. Elle rappelle, à ce titre, la construction d'une piste cyclable à Soustons par UNELO, avec du sable des bassins dessableurs.

**c) Informations sur les dossiers en cours**

**• État d'avancement de la campagne 2025 d'entretien des bassins dessableurs**

Cyrille LE GALL indique que trois bassins dessableurs sont concernés par un entretien dès ce printemps : celui du Canteloup, pour un volume prévisionnel de 5 200 m<sup>3</sup>, le bassin est plein et les travaux devraient être tenus courant mai jusqu'à mi-juin ; le Cornecul (200 m<sup>3</sup> prévus), là encore le bassin est plein et les travaux sont prévus au mois de mai ; celui de la Palibe, où 2 000 m<sup>3</sup> ont été extraits au mois de mars. Soit une prévision de 7 400 m<sup>3</sup>, pour un coût de 44 749,70 €.

**• État d'avancement de l'étude de suivi hydrométrique du Petit étang de Biscarrosse**

Revenant une dernière fois sur ce sujet, Andoni ZUAZO précise simplement que le marché a été attribué à un groupement de la région toulousaine, Aquifères/Tétraèdres, pour un montant total, si la troisième année de suivi devait être mobilisée, de 27 950 €. L'acquisition de données est effective depuis le 20 mars 2025, un premier bilan sera rendu en mars 2026.

Ayant aperçu une pelle sur le bassin dessableur de Canteloup, Jean-Richard SAINT-JOURS demande si les travaux ont débuté. Il lui est répondu que non, les engins aperçus étant venus évacuer des sables en vue de leur valorisation.

**6. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, remercie l'ensemble des participants et intervenants et clôture la séance en indiquant que la date du prochain Comité Syndical sera arrêtée un peu plus tard dans l'année.

Sandra TOLLIS.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16 heures 02.*

Sandra TOLLIS  
Présidente du Syndicat Mixte



Muriel LAGORCE  
Secrétaire de séance

